

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 6 octobre 2016 à 18h00, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS	DORD Dominique
AIX LES BAINS	BERETTI Renaud
AIX LES BAINS	FRUGIER Michel
BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
BOURGET DU LAC	FRANCOIS Marie-Pierre
BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	FALCETTA Nicole
DRUMETTAZ CLARAFOND	JACQUIER Nicolas
GRESY SUR AIX	CLERC Robert
MERY	BOUVIER Eudes
LE MONTCEL	EICHENLAUB Jean-Christophe
MOUXY	KOEHREN Gabrielle
ONTEX	CURTILLET Jacques
PUGNY CHATENOD	MASSONNAT Jean-Guy
SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
TREVIGNIN	GONTHIER Gérard
VIVIERS DU LAC	AGUETTAZ Robert
VOGLANS	MERCIER Yves

AUTRES PARTICIPANTS :

M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
M. MAILLAND Thierry	Responsable Développement économique
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 septembre 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 12 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 6 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 19 présents et 19 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

FONCIER

Aménagement d'une voie piétons-cycles entre les communes d'Aix-les-Bains et de Brisson-Saint-Innocent lieu-dit Côtéfort Cession de foncier de l'OPAC à GRAND LAC

Monsieur le Président indique à l'Assemblée, que dans le cadre du projet de création de la voie piétons-cycles de Côtéfort, sur le territoire de la Commune d'Aix-les-Bains, une promesse de vente a été recueillie auprès de l'OPAC de la Savoie.

L'OPAC de la Savoie cédera à Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget les parcelles cadastrées :

- section BL numéro 318 (2a 51 ca)
- section BL numéro 319 (1a 26 ca)
- section BL numéro 322 (5a 32 ca)
- section BL numéro 323 (1a 43 ca) situées au lieu-dit « CÔTEFORT », selon le plan annexé.

Cette cession comprend tous les équipements et aménagements qui les composent et notamment réseaux, bassin de rétention, bordure, enrobé, station de pompage, etc.

Les parties ont convenu d'une cession gratuite des parcelles.

L'acte sera signé en l'étude GREFFIOZ-TOUVET-DAL DOSSO-PICHON, notaires à Aix-les-Bains. Les frais d'acte seront à la charge de Grand Lac.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement (141-04).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la cession de parcelles ci-dessus détaillée,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette cession.

Aix-les-Bains, le 6 octobre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Aménagement d'une voie piétons-cycles entre les communes d'Aix-les-Bains et de Brison-Saint-Innocent lieudit Côtfort - Cession de foncier de l'OPAC à Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 11/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2016

Numéro de l'acte : d1525 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161006-d1525-DE

Date de décision : 06/10/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.1. Acquisitions gratuites: dons et legs